

Mail reçu le 18/10/2022 à 10h05

Madame la Préfète de Gironde est saisie d'une demande de défrichement d'environ 7 hectares pour le lotissement « les Chênes Verts » qui constitue la première tranche d'un ensemble à lotir de près de 28 hectares : « le bois de la Montagne » sur la commune d'Arès.

On ne peut que s'étonner de la création d'un lotissement dans une zone forestière vierge de toute construction et exposée au risque d'incendie de forêt.

Ce projet est caractéristique de l'étalement urbain ; il entame aussi la coupure d'urbanisation que la loi littoral impose de conserver avec Andernos.

L'autorité environnementale qui est une structure publique indépendante est très critique quant à ce projet, elle souligne :

- que c'est le projet d'ensemble qui doit être présenté et non pas comme une suite de petits projets -façon salami !- (article L 122-1-5° C.env).
- que l'atlas du risque incendie a classé la commune en risque fort, ce que l'actualité a démontré.
- que l'option de densifier l'existant a été ignorée au profit de l'étalement urbain.

De nombreux riverains se sont émus de ces projets et ont contacté notre association.

Nous tenons à souligner que l'Etat a prescrit un plan de prévention des risques d'incendies de forêt (PPRif) pour Arès il y a 18 ans, que la commune a oublié de réaliser, tout comme La Teste de Buch avec les résultats que l'on sait...

Il est permis d'espérer que L'Etat ait l'audace de réitérer sa prescription d'autant que la loi, désormais oblige à le réaliser dans les 3 ans .

La commune voisine, Andernos, l'a bien réalisé et a survécu (ou n'en a pas pâti).

Pour ces raisons, notre association s'oppose à toute autorisation de défrichement dans ce secteur de La Montagne.

Les Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon